

POLITIQUE AMADA

Le groupe Amada en tant que personne morale se doit, au quotidien, de suivre les 10 règles de conduite suivantes :

1. Développer la confiance des clients

- Partant du principe que «Progresser avec nos clients» est le postulat de base de nos activités, nous nous assurons que nous sommes constamment à leur écoute. Le but de cette démarche est de créer de nouvelles solutions qui permettront de fournir les produits et services les mieux adaptés aux besoins d'évolution de nos clients.

2. Interaction avec les communautés locales

- Soyons individuellement conscients de notre rôle "de bon citoyen du groupe", en acteur capable de contribuer à l'épanouissement d'une société prospère dans son ensemble, et ce, en étroite intelligence avec les communautés locales.

3. Contribution à une Communauté Internationale

- Dans le respect des cultures et coutumes locales, il faut nous conformer à une philosophie générale où les règles internationales et les réglementations locales du lieu où nous travaillons cohabitent aisément et harmonieusement.

4. Respect des réglementations

- Fiers de notre appartenance au groupe Amada, nous agissons dans le respect de toutes les lois et réglementations inhérentes à notre secteur d'activité, des normes sociales et politiques en vigueur. Chaque activité commerciale doit être sciemment menée dans un seul et unique objectif : gagner la confiance de nos interlocuteurs.

5. Relation de confiance mutuelle avec nos partenaires commerciaux

- Dans un esprit de concurrence loyale, transparent et libre, nous nous devons de renforcer la relation de confiance partagée avec nos partenaires commerciaux dans le respect des règles de chacun et le développement d'une croissance mutuelle.

6. Collaboration avec les Gouvernements et les Administrations

- Nos relations avec les Gouvernements et les Administrations doivent reposer sur des bases solides et transparentes sans heurt ni corruption.

7. Respecter la cohésion sociale

- Aucun lien – présent ou futur – ne saurait exister avec des forces ou organisations, susceptibles de fragiliser l'équilibre social ou menacer la sécurité des sociétés civiles et les droits de l'individu.

8. Promouvoir la communication externe

- Une communication accrue avec nos actionnaires et les sociétés extérieures au groupe, vise à mieux comprendre leurs besoins et attentes, dans le respect de leurs opinions. En outre, notre statut de "société ouverte" nous oblige à diffuser les informations relatives à l'entreprise, à qui de droit sans délai.

9. Création d'un Environnement propice à l'épanouissement personnel des salariés

- Afin de contribuer au développement personnel de nos employés, nous devons faire preuve de responsabilité, de professionnalisme et de compréhension.

10. Contribution à la protection de l'Environnement

(Extrait de la Politique Environnementale Amada)

- En totale osmose avec les collectivités locales, nous devons promouvoir la protection de l'Environnement, assurer le respect des ressources naturelles, éviter, autant que faire se peut, d'aggraver le niveau de pollution ambiant, pour le bien-être des générations à venir.